

# **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 AVRIL 2017**

Étaient présents : Mme DUBOIS. MM. MARTIN (proc. de Mme SENECHAL), JAKUBOWSKI (proc. de M. RICHARD), Mmes VAN HEGHE (proc de M. RUCAR), MEQUIGNON (proc. de M. ZAHDOUR), M. HAGE (proc de M. JUSZCZAK), Mmes NOBLE, COURTIN, M. PRETTRE, Mme BRUYER, M. VANDERSTEEN, Mme MALECKI, M. SMURAGA, Mmes MILLER, PECRIAUX (proc de Mme WANNEPAIN), M. CASTIEN, Mme WOS, M. COOL (proc de M. BONNEL), Mmes MAGDELON, BARLET, M. FRANCONVILLE, Mme DEHAENE.

Étaient absents : MM. RUCAR, JUSZCZAK, ZAHDOUR, RICHARD, BONNEL, Mmes WANNEPAIN, SENECHAL, excusés.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du Secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2017
- 4 - Débat d'Orientation Budgétaire 2017 - vote
- 5 - Exercice 2016
  - Compte de Gestion
  - Compte Administratif
  - Affectation Résultats
- 6 - Taux d'imposition année 2017
- 7 - Budget Primitif 2017
- 8 - Subventions aux Associations année 2017
- 9 - Participation de la ville de Dourges à la scolarisation dans une Commune extérieure - Année Scolaire 2016-2017
- 10 - Requalification de la Cité Bruno à Dourges - Intervention financière en faveur des logements privés - Actualisation
- 11 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un ensemble foncier sis rue Jean Jaurès et cession à la SA NOREVIE
- 12 - Convention « Prestation de Service Unique » de la Halte Garderie
- 13 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Commune de Dourges - Société S.P.L Delta 3
  - Construction d'un bâtiment logistique embranché FER LB1 au niveau de la zone LB de la Plate-Forme Multimodale et Logistique Delta 3
- 14 - Compte Rendu des Commissions

Madame le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

### **1 - Appel**

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **2 - Désignation du secrétaire de séance**

**Madame Marion WOS** est désignée secrétaire de séance.

### **3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2017**

**Madame le Maire** demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2017 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire, **le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

### **4 - Débat d'Orientation Budgétaire 2017 - vote**

**Madame le Maire** rappelle que par délibération en date du 7 Mars 2017, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les grands équilibres ainsi que les choix majeurs en matière d'investissements, le recours à l'emprunt et d'évolution de la fiscalité dans la perspective de la préparation du budget de la Commune.

Conformément à l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, prend acte du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire.**

### **5 - Exercice 2016**

**Madame le Maire** donne la parole à Madame Sabine VAN HEGHE, Adjointe aux Finances, pour la présentation des rapports relatifs au Compte de Gestion, au Compte Administratif et à l'Affectation des Résultats.

#### **A) - Compte de Gestion**

Le compte de Gestion du Percepteur relève pour l'exercice 2016 les résultats suivants :

Section d'Investissement : Excédent de 242 189,50 €

Section de Fonctionnement : Excédent de 1 056 238,92 €

#### **B) - Compte Administratif**

Le Compte Administratif constate l'arrêté des comptes de la Commune et retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il permet de dégager le résultat qui sera repris au Budget Primitif.

Le Compte Administratif doit être conforme au Compte de Gestion tenu par le Percepteur.

Pour 2016, les résultats de l'exécution budgétaire sont :

**- Section de Fonctionnement**

Dépenses : 5 135 033,11 €

Recettes : 6 191 272,03 €

**Soit un résultat excédentaire de 1 056 238,92 €**

**- Section d'Investissement**

Dépenses : 560 008,56 €

Recettes : 802 198,06 €

**Soit un résultat excédentaire de 242 189,50 €**

\*\*\*\*\*

**Pour le Budget Général**, la réalisation de l'exercice 2015 avait enregistré les résultats suivants :

**Section de Fonctionnement** : + 1 435 770,79 €

**Section d'Investissement** : + 1 314 904,72 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'établit comme suit :

**- Section d'Investissement**

+ 1 314 904,72 € + 242 189,50 € = + 1 557 094,22 €

**- Section de Fonctionnement**

+ 1 435 770,79 € - 400 000,00 € + 1 056 238,92 € = + 2 092 009,71 €

**Les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion.**

**C) - Affectation des résultats**

Les excédents de Fonctionnement et d'Investissement pourront être reportés comme suit :

- ✓ L'excédent d'Investissement sera affecté au compte 001 (Recettes d'Investissement) à hauteur de 1 557 094,22 €.

- ✓ L'excédent de Fonctionnement de 2 092 009,71 € sera affecté de la façon suivante :
  - Une dotation en réserve au compte 1068 (Recettes d'Investissement) à hauteur de 600 000,00 €.
  - Le surplus au compte 002 (Recettes de Fonctionnement) à hauteur de 1 492 009,71 €.

**Madame Sabine VAN HEGHE** précise que la section de fonctionnement dégage un résultat significatif pour l'exercice 2016.

Elle explique que la Commune a bénéficié de recettes complémentaires correspondant à une régularisation de la part des services fiscaux pour les années antérieures à hauteur de 370 000 €, ainsi qu'à une modification des bases fiscales de taxe foncière des propriétés bâties suite à la Commission Intercommunale des impôts directs de la CAHC (pour le bâtiment Logistic Delta 3 : passage du critère « Commerce » à « Industrie ») soit un gain pour la Commune de 390 000 € pour l'année 2016 uniquement.

**En l'absence de commentaire, Madame le Maire** demande à **Monsieur Bernard MARTIN, 1<sup>er</sup> Adjoint** de mettre au vote le Compte de Gestion du Percepteur, le Compte Administratif et l'Affectation des Résultats.

**Madame le Maire** quitte la salle du Conseil Municipal.

**Le Compte de Gestion du Percepteur, le Compte Administratif et l'Affectation des Résultats sont votés à l'unanimité.**

Après la délibération des Elus, **Madame le Maire** est invitée à reprendre place au Conseil Municipal.

**Monsieur Bernard MARTIN** l'informe des résultats du vote.

**Madame le Maire** remercie les Elus pour leur confiance.

## **6 - Taux d'imposition année 2017**

**Madame Sabine VAN HEGHE** propose de reconduire les taux d'imposition suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation	11,22 %
- Taxe sur le foncier bâti	21,68 %
- Taxe sur le foncier non bâti	90,27 %

Elle rappelle que les taux appliqués sur la Commune sont très bas comparés aux taux des autres Communes de l'Agglomération.

Elle cite les taux votés par les Communes voisines en matière de Taxe d'Habitation.

Après Noyelles Godault, c'est la Commune de Dourges qui a le plus faible taux.

**Monsieur Denis COOL** souhaite connaître les taux de Taxe Foncière des autres Communes.

**Madame Sabine VAN HEGHE** répond que c'est Bois Bernard qui a le taux le plus bas, juste sous 15%, puis viennent Courcelles-les-Lens, Noyelles Godault et Dourges.

Libercourt s'approche des 25%, Courrières s'approche des 28%, Leforest atteint 35%, Montigny en Gohelle et Oignies sont à 37% et Hénin Beaumont à plus de 46%.

**Les taux proposés pour l'année 2017 sont adoptés à l'unanimité.**

## **7 - Budget Primitif 2017**

**Madame Sabine VAN HEGHE** explique que conformément aux orientations précisées lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé le 7 mars 2017, la majorité municipale souhaite engager les actions définies dans le programme de la liste « Initiative Commune » pour répondre aux attentes des Dourgeois.

Le projet de budget a été élaboré sur la base de l'absence d'augmentation du taux des impôts locaux.

### **Pour 2017 :**

La Section de Fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à **6 761 574,83 €**.

La Section d'Investissement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à **3 551 098,11 €**.

**Les crédits reportés ont été en Section d'Investissement de :**

1 086 451,61 € en dépenses

**Madame Sabine VAN HEGHE** procède à la lecture des différents documents comptables tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Elle précise qu'il s'agit d'un Budget Prévisionnel et que les sommes inscrites sont des prévisions et ne seront évidemment pas toutes dépensées. Celles-ci sont également majorées de l'affectation du résultat de Clôture de l'exercice.

Elle informe que les dotations de l'Etat sont encore en baisse par rapport à l'exercice précédent.

La Commune devra ainsi poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

**Madame Sabine VAN HEGHE** rappelle que la Commune remboursera cette année la dernière annuité de ses emprunts à hauteur de 8 144 euros.

Depuis 2008, aucun emprunt n'a été contracté par la Municipalité. Les investissements ont été autofinancés et la Commune peut s'en féliciter car cela témoigne de sa bonne santé financière et de la gestion rigoureuse des deniers publics.

Pour l'année 2017, un programme d'investissements ambitieux sera mis en œuvre.

Pour ce faire, la mobilisation d'un emprunt est envisagé à hauteur de 800 000 euros.

**Monsieur Tony FRANCONVILLE** demande qu'elle sera la durée de l'emprunt.

**Madame Sabine VAN HEGHE** répond qu'il sera contracté sur 15 ans ou 20 ans selon les meilleures conditions des établissements bancaires.

**En l'absence d'autre commentaire, le Budget Primitif est adopté par 25 voix Pour et 4 abstentions.**

**Madame le Maire** remercie Madame Nadine RATAJCZAK, Directrice Générale des Services pour la réalisation du Budget de l'exercice.

## **8 - Subventions aux Associations année 2017**

**Madame Sabine VAN HEGHE** soumet la proposition de la Commission des Finances relative à la répartition des subventions aux Associations pour l'année 2017.

Elle explique que globalement l'ensemble des subventions ont été reconduites pour cette année.

Une subvention exceptionnelle est proposée à l'Association Basket Courcelles Dourges à hauteur de 3 000 € afin d'encourager les performances sportives des jeunes équipes.

Une subvention exceptionnelle est également proposée à la Boule Dourgeoise à hauteur de 500 € en vue de la finale du championnat de ligue des Hauts de France mixte, le 25 mai à Dourges, qualificatif pour le championnat de France.

Une subvention de 300 € au Collège Anne Frank dans le cadre du voyage des élèves de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> à Barcelone et en Angleterre au mois de mai.

Une subvention de 165 € est également proposée à l'association des Parents d'Elèves du Collège Anne Frank.

Cette participation est identique à celle allouée par la Ville de Noyelles-Godault.

Il est ensuite proposé d'ajuster la subvention de Decibels Chansons sur celle de la Chorale Moniuszko, par principe d'équité, soit 360 €.

**Monsieur Denis COOL** fait remarquer que la Chorale « Moniuszko » a tout de même mis quelques décennies pour atteindre les 360€ de subvention.

**Madame le Maire** répond que la chorale « Décibels Chansons » existe depuis 12 ans et participe également à toutes nos manifestations municipales.

**Monsieur Denis COOL** s'étonne que l'APE Ferry et l'APE Bruno ont la même subvention alors que Bruno regroupe les Maternelles et les Primaires.

**Madame le Maire** répond qu'il s'agit de l'APE pour le Groupe Scolaire Bruno.

**Monsieur Denis COOL** demande si les critères d'attribution des subventions sont examinés en Commission.

**Madame Martine MEQUIGNON** rappelle que les demandes de subventions sont examinées en Bureau Municipal avec à l'appui le bilan financier de chacune des Associations.

**Monsieur Denis COOL** précise que le club de football compte tout de même 350 licenciés.

**Madame le Maire** répond que le Club se porte bien et qu'aucune demande de subvention exceptionnelle n'a été transmise.

**Monsieur Sylvain CASTIEN** informe que l'APE Ferry aura 30 ans d'existence et stagne toujours à 200€ de subvention annuelle.

**Madame le Maire** en profite pour rappeler que la Commune alloue chaque année une dotation aux 4 écoles en fonction du nombre d'élèves inscrits pour l'achat de fournitures administratives et de livres, à hauteur de 37 000 euros.

**Madame Martine MEQUIGNON** précise également qu'en complément des subventions, les associations bénéficient de l'aide logistique des Services Techniques et de l'aide matérielle des Services Administratifs (photos, copies, supports de Communication).

**En l'absence d'autre commentaire, la proposition est adoptée par 28 voix Pour et 1 abstention.**

## **9 - Participation de la ville de Dourges à la scolarisation dans une Commune extérieure - Année Scolaire 2016/2017**

**Madame le Maire** expose à l'Assemblée que toutes les communes adhérentes de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin (CAHC) ont décidé d'uniformiser le montant des redevances scolaires réclamées pour l'accueil d'élèves et d'adopter le principe de la réciprocité.

Le montant pour l'année scolaire 2016/2017 a été fixé à 110 euros.

**Madame le Maire** propose au Conseil Municipal d'adopter ce tarif et de l'appliquer aux Communes qui ne font pas partie de la CAHC.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **10 - Requalification de la Cité Bruno à Dourges - Intervention financière en faveur des logements privés - Actualisation**

**Madame le Maire** rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 13 Avril 2016, le Conseil Municipal, au vu des enjeux et dans un souci de cohérence d'ensemble et d'optimisation de l'investissement réalisé sur la Cité Bruno, a validé la liste des opérations subventionnables ainsi que les modalités de financement des propriétaires privés.

Sur la base d'un coût d'opération prévisionnel initial global de 627 208,00 euros pour la vingtaine de logements privés, l'enveloppe prévisionnelle maximum était de 138 008,50 euros pour la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, de 153 475,50 euros pour la Commune de Dourges, de 313 604,00 euros pour la Région et de 22 120,00 euros pour l'Agence de l'Eau.

Cette estimation avait été effectuée sur la base des travaux programmés côté Maisons et Cités. Or, il s'avère qu'il y a, pour un nombre significatif de logements privés, des travaux induits incontournables si l'on touche aux façades, liés à l'état des débords de toitures (présence d'amiante dans les rives de toiture, cache-moineaux ...).

Cette problématique n'a pas été anticipée car elle n'existait pas pour Maisons et Cités compte tenu que les toitures ont été refaites quelques années avant le début de l'opération actuelle.

Le chiffrage du Maître d'œuvre porte aujourd'hui le coût d'opération global à environ 735 000,00 euros pour les 18 logements sur lesquels l'accord des propriétaires a été obtenu. Cela représente un surcoût par rapport au prévisionnel de quelque 120 000,00 euros à financer.

La Région finançant déjà fortement l'opération, n'a pas souhaité aller au-delà de l'enveloppe initialement prévue. Il est donc proposé de répartir entre la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et la Commune de Dourges les

surcoûts imprévus avec pour chacun une augmentation de l'enveloppe dédiée au volet « logements privés » de la Cité Bruno.

Sur cette base, après échanges avec la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, le nouveau plan de financement de l'opération proposé est le suivant :

- 313 604,00 euros pour la Région (enveloppe inchangée)
- 208 000,00 euros pour la CAHC (+ 70 000,00 euros environ)
- 205 000,00 euros pour la Commune (+ 50 000,00 euros environ)
- 7 500,00 euros pour l'Agence de l'Eau (- 14 560,00 euros)

Soit un total prévisionnel de 734 164,00 euros intégrant une marge d'imprévus sur travaux ainsi que la possibilité de financer, le cas échéant, le logement actuellement en vente.

**Monsieur Tony FRANCONVILLE** demande si un recours contre l'entreprise qui a effectué les travaux sur toitures peut être envisagé.

**Madame le Maire** répond que cette démarche n'est pas envisageable.

**Monsieur Denis COOL** approuve le principe de cohérence d'ensemble sur ce projet de requalification de la Cité toutefois il fait remarquer que de nombreuses exigences ont été imposées aux locataires : retrait des marquises et des portillons.

S'agissant des propriétaires, l'uniformisation des façades devrait être respectée.

**Madame le Maire** répond que des aménagements ont été obtenus après négociations avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Les marquises pourront ainsi être reposées mais devront respecter le modèle préconisé par l'ABF.

Les portails initialement prévus en bois ont été remplacés par de l'aluminium et bois.

Pour les façades, un propriétaire a refusé catégoriquement toute intervention sur sa façade, un logement ne fait pas partie du périmètre d'intervention et un logement est actuellement en vente.

Ce dernier pourra être rattaché à l'opération si le nouvel acquéreur le souhaite et si le calendrier opérationnel est respecté.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

*(Monsieur Bernard MARTIN ne prend pas part au vote)*

## **11 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un ensemble foncier sis rue Jaurès et cession à la SA NOREVIE**

**Madame le Maire** rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 29 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé la cession de l'ensemble foncier,

composé de l'ancienne école et de l'ancien commissariat de police, sis rue Jean Jaurès, parcelles cadastrées AH 190p, 191, 192, 193, 712p, 872p et 206p, pour une superficie totale de 1 613 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 67 000 euros HT, au profit de la SA NOREVIE.

Au regard des textes législatifs et réglementaires, la délibération précitée a fait l'objet d'une observation de Madame la Sous-Préfète (courrier du 29 Novembre 2016).

Elle rappelle que la cession d'un bien du domaine public nécessite sa désaffectation et son déclassement préalable. En outre, lorsqu'il s'agit de terrains ou de locaux scolaires, une procédure spécifique de désaffectation s'applique, conformément à la circulaire préfectorale du 5 Octobre 1995. Il appartient ainsi au Conseil Municipal de prendre des décisions de désaffectation des biens après avoir recueilli l'avis du représentant de l'Etat.

Avant 1995, il appartenait à ce dernier de recueillir l'avis de l'inspecteur académique.

**Madame le Maire** explique que le Conseil Municipal, par délibération en date du 18 Mars 1987 a bien procédé à la désaffectation des locaux de l'école Jaurès.

Cette procédure n'ayant malheureusement pas abouti, l'avis du représentant de l'Etat sur la désaffectation du bien précité a été sollicité en date du 21 Décembre 2016, pour régularisation.

Par courrier en date du 20 Février 2017, Madame la Sous-Préfète, après avoir recueilli l'avis de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, a émis un avis favorable à ce projet.

Afin de permettre la cession de l'unité foncière précitée à la SA NOREVIE, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation et de déclasser l'ensemble des parcelles du Domaine Public Communal, et ainsi modifier la délibération du 29 septembre 2016 en conséquence.

**Madame le Maire** propose à l'Assemblée de constater d'une part, la désaffectation des parcelles et le déclassement du Domaine Public Communal ; et d'autre part, la cession de l'ensemble foncier au profit de la SA NOREVIE.

Elle précise que les conditions de la cession spécifiées dans la délibération du 29 septembre 2016 demeurent inchangées.

**Monsieur Denis COOL** demande si les plans du projet Norévie peuvent être consultés en Mairie.

**Madame le Maire** répond qu'ils seront visibles prochainement.

## **12 - Convention « Prestation de Service Unique » de la Halte Garderie**

**Madame le Maire** rappelle à l'Assemblée qu'une Convention de financement « Prestation de Service Unique » de la Halte Garderie « les Coccinelles » a été signée entre la Commune de Dourges et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2016, complétée par un avenant du 26 Juin 2015 définissant les conditions d'accès au « Portail CAF Partenaires » et d'usage de ce dernier.

La Caisse d'Allocations Familiales propose la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 Décembre 2020.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **13 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Commune de Dourges-Société S.P.L Delta 3**

**Construction d'un bâtiment logistique embranché FER LB1 au niveau de la zone LB de la Plate-Forme Multimodale et Logistique Delta 3**

**Madame le Maire** expose à l'Assemblée que par arrêté du 27 mars 2017, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société SPL Delta 3 en vue d'exploiter un bâtiment logistique embranché Fer LB1 au niveau de la zone LB, de la plate-forme Multimodale et Logistique DELTA 3, sis sur la Commune de Dourges.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation précitée.**

### **14 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

- Madame Maryvonne COURTIN** rend compte des travaux de la Commission « Action Sociale et Seniors » du 4 avril 2017.
- Monsieur André JAKUBOWSKI** rend compte des travaux de la Commission « Travaux - Environnement Urbain et Sécurité » du 30 Mars 2017.

**Monsieur Denis COOL** s'interroge sur les désagréments qu'occasionnera le passage du BHNS rue du 14 Juillet, rue des Tilleuls mais aussi rue Lemaître et rue Gambetta.

**Monsieur André JAKUBOWSKI** répond qu'un sens unique de circulation devra obligatoirement être réalisé rue Gambetta car deux bus ne pourront pas se croiser, même avec un stationnement unilatéral.

Il confirme également que le Syndicat Mixte des Transports rend obligatoire la desserte du centre ville.

Un aménagement par le SMT sera réalisé à l'angle de la place Carnot afin que le bus puisse manœuvrer plus aisément à l'entrée de la rue du 14 Juillet.

**Monsieur Denis COOL** félicite le personnel des services techniques pour les travaux effectués au sein du nouveau bâtiment du CCAS.

**Madame Stéphanie BARLET** insiste à nouveau sur les dégâts de la chaussée, rue du 8 Mai 1945.

**Monsieur André JAKUBOWSKI** répond que des travaux de réparation ont déjà été réalisés toutefois une partie de la voirie appartient à « Maisons et Cités ». Le bailleur a déjà été alerté à plusieurs reprises sur le sujet. Sans réponse de sa part, il sera à nouveau sollicité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 19 Avril 2017 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,  
J.M. DUBOIS

